

PRÉAVIS

N° 98/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'EPT supplémentaires

Demande d'augmentation du budget 3011 pour l'engagement de 3 EPT supplémentaires dans les services architecture et bâtiments, espaces verts et forêts, travaux, environnement et mobilité

Délégué municipal : M. Vincent Hacker

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 19 avril 2018 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 2

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La ville de Nyon est en plein essor. Le nombre d'habitants et d'emplois progresse et, parallèlement ce sont aussi les besoins en équipements publics qui augmentent. Pour le Service architecture et bâtiments (AB), c'est le nombre de bâtiments propriété de la Ville qui a évolué à la hausse. Pour le Service des espaces verts et forêts (EVF), ce sont les périmètres et les exigences accrues en matière d'entretien des parcs, du cimetière de Clémenty et des terrains de sport de Colovray, qui font croître le volume de travail. Pour le Service travaux, environnement et mobilité (TEM), c'est, d'une part, la concrétisation de nombreux projets d'infrastructures et, d'autre part, l'augmentation des surfaces à entretenir et un usage accru de l'espace public (propreté urbaine).

Ce préavis demande donc l'engagement de 3 EPT supplémentaires pour assurer un service public de qualité et accompagner le développement de la ville.

2. Description du préavis

2.1 Architecture et bâtiments

Unité entretien – 1 EPT

En quelques années, le patrimoine immobilier de la Ville de Nyon s'est considérablement développé, notamment en raison de la construction de nouvelles écoles, faisant passer la valeur ECA des bâtiments communaux d'environ 300 millions à 420 millions d'ici 2019. Il est clair que la charge financière d'entretien de ce patrimoine suit la même tendance. D'ailleurs, le Conseil communal a confirmé les demandes de la Municipalité en accordant avec chaque préavis de réalisation de nouveaux bâtiments, ou d'acquisition, un montant au budget de fonctionnement du Service architecture et bâtiments pour l'entretien du bâtiment en question. Mais, qui dit charge financière supplémentaire d'entretien, dit également ressources humaines supplémentaires. Or, cet aspect n'a, à ce jour, jamais fait l'objet de demande d'EPT supplémentaires auprès du Conseil communal. Le Service architecture et bâtiments a tenté de réaliser ses missions d'entretien du patrimoine à effectif constant, soit 2,3 EPT : deux techniciens-architectes et une secrétaire-comptable à 30%.

Dans le rapport municipal N° 228/2015 clôturant le préavis N° 52/2012 « Patrimoine immobilier communal – demande d'un crédit pour l'établissement d'une expertise technique systématique », il était écrit : « [...] *l'engagement d'un architecte-technicien à plein temps sera nécessaire, ainsi que le renforcement du secteur comptabilité à hauteur de 0,3 EPT [...] Compte tenu que la législature en cours touche à sa fin, il paraît judicieux de surseoir à la demande de nouveaux effectifs jusqu'à ce que le programme de la prochaine législature soit connu [...].* ».

Dans le rapport N° 271/2016 « Comptes communaux et gestion de l'exercice 2015 » au Conseil communal, la Commission des finances commentait l'entretien des bâtiments, dont voici pour rappel un extrait : « *La COFIN a étudié, comme chaque année, le détail des comptes 3141 sur l'entretien des bâtiments [...] pour l'année 2015, les dépenses de réparations sont de l'ordre de CHF 916'220 (budget CHF 531'500.-) alors que l'entretien planifié atteint CHF 491'287 (budget CHF 854'000).*

Ces écarts inquiètent la COFIN [...] elle y voit un risque financier lié à cette dégradation [...]. Afin de retrouver un « âge apparent » moyen de nos bâtiments qui soit acceptable, la COFIN demande donc à la Municipalité de proposer des solutions pour se couvrir contre ce risque financier ».

Dans le rapport annuel de la Commission de gestion chargée de l'examen de la gestion de la Municipalité de Nyon pour l'exercice 2016, la sous-commission Architecture et Bâtiments tire un bilan mitigé de l'entretien des bâtiments du patrimoine communal. Dans les conclusions du rapport, il est écrit : « *Le Service n'est pas arrivé à assurer l'ensemble de l'entretien des bâtiments communaux [...] la sous-commission doit constater qu'aucune demande d'EPT n'a été présentée devant le Conseil communal en 2016 [...]. La sous-commission formule donc les vœux suivants : [...] Que la Municipalité mette l'accent sur l'entretien du patrimoine immobilier communal et veille à ce que le patrimoine financier (le parc locatif), déjà vétuste, ne se dégrade pas davantage [...] Que la Municipalité vérifie l'adéquation entre l'effectif et les missions de ce Service ».*

En réalité, tant le tableau de bord tenu par le Service quant à la charge de travail des membres de l'équipe, que le résultat de l'audit organisationnel mené par un consultant externe au printemps 2016, démontre que le nombre d'EPT supplémentaires à engager au sein du Service serait non pas de 1.8 EPT comme proposé, mais de 2.5 à 3.0 EPT. Compte tenu du fait que la Municipalité estime que les finances de la Ville ne peuvent se permettre une telle dépense supplémentaire, le Service architecture et bâtiments a réfléchi à une série de mesures permettant de réduire la charge des collaborateurs. Grâce à la réalisation de nouveaux bâtiments scolaires, d'unités d'accueil pour enfants (UAPE), d'un centre de voirie, etc., tous performants énergétiquement, il serait possible d'envisager la démolition d'un certain nombre de structures qui, désormais ou tout prochainement, ne seront plus utilisées. Des arbitrages devront avoir lieu, car la liste des associations en recherche de locaux est longue et certains bâtiments pourraient en abriter quelques-unes. Néanmoins, garder des bâtiments obsolètes génère des frais d'entretien, de chauffage et va à l'encontre des efforts consentis par la Municipalité pour réduire les consommations d'énergie, objectif du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux », et pérenniser le label « Cité de l'énergie ». Pour que le Service puisse remplir ses missions d'entretien du parc immobilier à satisfaction du Conseil communal et de la Municipalité, il doit disposer d'une augmentation d'effectif au sein de l'« unité entretien » d'au moins 1 EPT correspondant à l'engagement d'un architecte-technicien à plein temps.

2.2 Espaces verts et forêts – 1.0 EPT

Le Service des espaces verts et forêts a pour principales missions la réalisation et la gestion des places, parcs, jardins, préaux d'école et terrains de sport du domaine communal, sans oublier l'entretien du cimetière municipal. Il est aussi en charge de la gestion des forêts et alpages communaux, qui ne sont pas concernés par ce préavis.

Le Service compte 21 personnes pour la section des espaces verts, dont 17 de terrain.

Tout comme le patrimoine immobilier, les espaces verts de la ville se sont développés considérablement, intégrant ou reprenant de nouvelles aires (parcs, surfaces à entretenir autour des écoles récemment construites, bords de routes arborés et végétalisés, etc.). De plus, leur mode d'entretien a beaucoup évolué, avec l'abandon de certains herbicides, engrais ou traitements chimiques, ce sont dorénavant des outils alternatifs, ainsi que la force manuelle, qui remplacent ces expédients.

Jusqu'à ce jour et depuis plus de 28 ans, le Service des espaces verts et forêts a réalisé l'entretien du patrimoine communal avec un effectif de terrain constant. Seul un poste a été ajouté à l'équipe des jardiniers, intégré après la cessation d'exploitation d'un mandataire du Service. Cette stabilité en personnel s'explique par la mécanisation croissante du travail (tondeuses, engins divers qui permettent une plus grande productivité). Cette mécanisation toujours plus importante ne suffit toutefois plus face aux exigences actuelles du public et des clients, ainsi que de la variété et du nombre des surfaces à gérer.

La reprise des entretiens de l'école de Nyon-Marens¹, du parc de la Morâche, des rues nouvellement arborées (chemin des Saules, chemin de la Servitude du Reposoir, route de Clémenty, rue Jules-Gachet, chemin de Précossy, avenue Alfred-Cortot, rue des Tattes d'Oie, etc.), sans oublier des ronds-points toujours plus végétalisés, renforcent la couverture verte en milieu urbain nyonnais. Les entretiens de ces surfaces nécessitent la main humaine, notamment pour le désherbage et le ramassage des déchets. Les nouveaux aménagements temporaires du square Perdtemps et de Rive-Est vont générer une fréquentation publique supplémentaire : les besoins quantitatifs d'entretien s'accroissent là aussi.

Du point de vue qualitatif, des **nouvelles méthodes d'entretien des espaces publics** respectueuses de l'environnement ont été introduites en 2015 à Nyon. Le Service a abandonné les traitements phytosanitaires et les désherbages par des produits chimiques ; il est repassé aux méthodes mécaniques et utilise des machines à passage ciblé. Travailler sans chimie requiert davantage d'interventions, avec plus de temps pour chacune d'entre elles.

Un équipier supplémentaire aux jardiniers est, pour toutes ces raisons, nécessaire pour pouvoir maintenir les prestations actuelles de la Ville en l'état. Non seulement, les surfaces d'entretien ont crû notablement, mais la qualité de l'entretien a changé de par les fréquentations accrues des espaces publics, ainsi que de par les méthodes plus extensives d'entretien utilisées. Ce même poste supplémentaire permettra aussi une souplesse de gestion pour deux périmètres d'activités importants du Service qui sont le domaine de Colovray et le cimetière de Clémenty.

Le **domaine de Colovray** est particulièrement demandeur en ressources. Les événements se tenant au centre sportif, par ailleurs très fréquenté et en hausse, demandent un entretien toujours plus soutenu des terrains de sport. Le Service des espaces verts et forêts a repris en 2016 une grande partie du travail qui était délégué par l'Union des associations européennes de football (UEFA) à des entreprises privées. En effet, la disponibilité des entreprises équipées pour des interventions régulières, sur un gazon très spécifique, est pratiquement nulle, en raison des courtes échéances données pour la préparation des terrains de sport et des fenêtres météorologiques contraignantes. Pour mener à bien ce mandat octroyé par l'UEFA, la Ville a acheté le matériel et les équipements nécessaires pour effectuer les travaux spécifiques à Colovray, mais aussi entretenir ses autres terrains de sport, par exemple ceux autour des complexes scolaires. Ainsi, grâce à l'EPT supplémentaire demandé, la concentration des ressources à Colovray pendant certains jours, au détriment de celles affectées aux entretiens sur le reste du territoire nyonnais, pourra être évitée.

Pour le **cimetière**, les choses ont changé en 2017, quand EVF a repris le travail d'entretien des tombes et de ventes de végétation d'une entreprise privée. En bref, le jardinier, précédemment employé par l'entreprise en charge de l'entretien du cimetière, a été internalisé.

¹ A noter que les entretiens des aménagements extérieurs des nouvelles écoles du Couchant et du Cossy sont sous contrat de garantie auprès d'entreprises privées ; ils seront repris par le Service dès le 1^{er} juin 2020.

Cette augmentation des prestations communales est rentable : l'entretien des tombes et leur fleurissement, facturés, dégagent une plus-value annuelle.

Ceci dit, le poste du jardinier doit être complété pour couvrir l'entretien du cimetière sur toute l'année (vacances, pics saisonniers, etc.) : l'EPT supplémentaire permettra ce complément.

Au vu de ces deux activités rémunérées, le coût de la ressource supplémentaire est partiellement compensé par la refacturation faite à l'UEFA (CHF 35'000.- pour la main-d'œuvre) ainsi que par les recettes dues au fleurissement et à l'entretien des tombes (CHF 20'000.- de main-d'œuvre).

Conclusion

Le poste demandé par le biais de ce préavis, partiellement couvert par des recettes supplémentaires, permettra d'assurer les missions de base du Service, en intégrant les nouvelles surfaces développées ces dernières années et leur mode d'entretien respectueux de l'environnement. Il répondra de plus aux exigences accrues des usagers de nos espaces publics, de l'UEFA et des utilisateurs du cimetière (ces deux derniers payant pour une prestation). Cette force de travail supplémentaire aura également l'avantage de permettre à terme une meilleure synergie et polyvalence entre les entretiens dédiés aux terrains de sport, au cimetière et aux espaces verts.

2.3 Travaux, environnement et mobilité

Secteur Environnement / Propreté urbaine – 1.0 EPT

Selon le Plan directeur cantonal (PDCn), un total de 17'950 habitants supplémentaires est prévu pour 2030 dans les centres urbains de l'agglomération du Grand Genève (Coppet, Gland, Nyon et Rolle). A cet horizon, la ville de Nyon aura très probablement atteint une population de près de 28'000 habitants. D'ailleurs, ces dernières années, le nombre d'habitants et d'emplois n'a cessé d'augmenter et de nombreux quartiers sont actuellement en cours de planification et/ou de réalisation (Petite Prairie, Les Jardins du Couchant, Stand, Clémenty, etc.). La ville poursuit son développement vers l'intérieur (densification) avec pour conséquences une augmentation des surfaces à entretenir et un usage accru de l'espace public.

Par ailleurs, les modes de vie, de déplacements, les infrastructures et l'occupation de l'espace public ont évolué de manière significative. La place du déchet est multiple, ceci dans une société toujours plus demandeuse de propreté. Même si le terme de « saleté » reste subjectif, force est de constater que l'espace public est de plus en plus envahi par des déchets tels que : prospectus, journaux gratuits, emballages divers, canettes, mégots de cigarettes, déjections canines, chewing-gums, dépôts sauvages, etc. Avec l'interdiction de fumer dans les établissements publics, la mise en place de la taxe au sac et l'essor de la restauration rapide (vente à l'emporter), le phénomène des déchets sauvages (communément dit « littering » - action de jeter ou d'abandonner sur la voie publique de petites quantités de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues) n'a cessé de prendre de l'ampleur.

A ceci viennent s'ajouter les manifestations populaires, dont le nombre a fortement augmenté, qui ont lieu régulièrement dans les espaces publics (rues et places), telles que la Fête de la Musique, la Fête des Enfants, les Fêtes du Printemps et de l'Automne ou les fêtes de quartier. Des rassemblements spontanés en soirée dans divers espaces publics laissent régulièrement les sites touristiques jonchés de déchets et ceci en toute saison. A noter que les préaux d'école sont aussi devenus des lieux de vie qui génèrent beaucoup de déchets. L'évolution de ces modes de vie exige, à l'évidence, un travail supplémentaire de nos collaborateurs chargés de la propreté urbaine.

NYON · PRÉAVIS N° 98/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

En effet, depuis environ 5 ans, la charge de travail est croissante, notamment le week-end comme le démontre l'augmentation de la durée de travail (plus de 10 heures de travail par collaborateur entre le samedi et le dimanche).

Afin de s'adapter aux changements de mode de vie, il est aussi proposé d'augmenter certaines prestations qui permettront d'améliorer la qualité de l'espace public et le sentiment de sécurité de la population sept jours sur sept, et tout au long de l'année :

- Alors que les lieux touristiques sont de plus en plus fréquentés tout au long de l'année, ceux-ci sont nettoyés le matin par un auxiliaire, uniquement pendant la haute saison de mai à septembre. Cette aide est précieuse tant pour TEM que EVF. Concernant le nettoyage annuel les samedis, dimanches et jours fériés, trois collaborateurs sont engagés dès 5h du matin et nettoient la plus grande partie du centre-ville, le quartier de Rive et le bord du lac, de l'extrémité ouest du port à l'extrémité est de la zone de Rive-Est. Ils s'occupent aussi du nettoyage des toilettes publiques et des éco-points. Il est essentiel alors d'augmenter les fréquences de nettoyage de certains lieux (notamment le week-end en fin d'après-midi) et de mieux répartir la charge de travail.
- Le lavage des chaussées et des trottoirs évite le colmatage de la route (par des poussières ou autres) et limite ainsi la présence des mauvaises herbes ; il permet aussi un meilleur nettoyage de tâches tenaces (ex : fientes de pigeon) et de diminuer les odeurs (d'urine le plus souvent), ainsi que la pollution de l'air, en stabilisant les microparticules (en été surtout). Pour le lavage des rues, l'équipement sera complété par la nouvelle balayeuse demandée via le préavis de propreté urbaine déposé au Conseil du 26 mars 2018. Il s'agit d'exécuter un lavage plus régulier toute l'année, voire quotidien à la belle saison.
- Finalement, TEM, via l'acquisition d'une balayeuse supplémentaire, collaborera avec le Service EVF afin de nettoyer plus souvent les cours d'écoles, selon la demande des Directeurs d'établissement.

Pour maintenir la propreté urbaine et augmenter les prestations à la population, il est proposé d'engager un 1.0 EPT supplémentaire.

3. Incidences financières

Charges salariales de 3 EPT	
	Budget 2018
Architecture et bâtiments – 1EPT	
Traitement (compte N°351.3011.00)	CHF 100'600.-
Charges sociales (compte N°351.3030 à 3051)	CHF 33'300.-
Espaces verts et forêts – 1.0 EPT	
Traitement (compte N°440.3011.00)	CHF 80'100.-
Charges sociales (compte N°440.3030 à 3051)	CHF 26'500.-
Travaux, environnement et mobilité – 1. EPT	
Traitement (compte N°451.3011.00)	CHF 80'100.-
Charges sociales (compte N°451.3030 à 3051)	CHF 26'500.-
TOTAL	CHF 347'100.-

4. Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

Les équipements publics et le patrimoine de la Ville nécessitent de lourds investissements qu'il s'agit d'entretenir régulièrement, afin de prolonger leur durée de vie, mais aussi afin de préserver la qualité de vie dans le centre urbain nyonnais.

4.2 Dimension sociale

Des espaces publics bien entretenus invitent les habitants de tout âge à les fréquenter et à se rencontrer régulièrement, contribuant ainsi à la cohésion sociale. L'entretien des bâtiments publics et des logements mis à disposition des locataires de la commune est important pour l'image de la ville. Offrir des logements à une partie de la population, qui bien souvent a de la peine à répondre aux critères d'attribution des appartements auprès des propriétaires privés, répond à une mission sociale.

4.3 Dimension environnementale

Le développement de la ville engendre de nouveaux équipements publics, mais également une fréquentation plus soutenue de ces différents lieux ; grâce au renforcement des effectifs, il sera possible de minimiser les impacts sur l'environnement, en nettoyant plus régulièrement les rues et les places. De plus, l'entretien différencié, avec un absolu minimum de produits phytosanitaires, chimiques, etc. permet de participer à la gestion durable de notre environnement. Les espaces verts, de plus, participent à la qualité de vie, à la santé en ville, à l'abaissement des températures, et sont donc des acteurs clé de la politique environnementale. Donner les moyens de rénover le patrimoine bâti de la Ville en octroyant des forces de travail supplémentaires, c'est permettre le lancement de projets de rénovations majeures qui aillent dans le sens de réduire les consommations énergétiques.

5. Conclusion

Le fort développement de la ville entraîne celui du patrimoine bâti (établissements scolaires, UAPE, etc.), des équipements et celui des espaces publics (quartier Petite Prairie / Reposoir, quartier Morâche, etc.). Il est vrai que ces nombreux projets publics, réalisés et en cours de réalisation, sans compter ceux projetés, ont demandé de renforcer les équipes de projets de services EVF, TEM et AB. Il est nécessaire, dès lors, d'adapter les équipes qui entretiennent ces espaces dans le but de préserver leur qualité, leur fonctionnalité et leur attractivité, tant pour les habitants que pour les utilisateurs et touristes. La charge de travail sur les équipes, notamment d'entretien, n'a cessé de croître, au point qu'elles ne sont plus en mesure de réaliser l'ensemble des missions dédiées aux Services architecture et bâtiments, espaces verts et forêts, travaux, environnement et mobilité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 98/2018 concernant « Demande d'EPT supplémentaires – Demande d'augmentation du budget 3011 pour l'engagement de 3 EPT supplémentaires dans les services architecture et bâtiments, espaces verts et forêts, travaux, environnement et mobilité »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 347'100.- au budget 2018 (prorata temporis) ;
2. de prendre acte de l'augmentation aux budgets des années suivantes et de ventiler ce montant sur les comptes 3011 et suivants des services concernés.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 février 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia